

# COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 OCTOBRE 2016 à 19h

## COMPTE RENDU

### Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Sylvie JULIÉ, Alain JOLIVOT, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Hubert de BESOMBES, Isabelle LENERAND, Ingrid BERBION, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Suzette SAUVEGRAIN, Philippe ATTAGNANT.

### Etaient absents :

Gaston DUCHATEAU (donne pouvoir à Hubert de BESOMBES)

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

### QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

#### **1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2016**

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2016. En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2016 est approuvé à l'**unanimité**.

#### **2. Financement du terrain de la salle des fêtes :**

Monsieur le Maire propose d'augmenter l'emprunt initialement prévu pour l'achat du terrain de la future salle des fêtes voté au budget 2016 (220 000€) de 80 000€ pour y inclure le financement du terrain complémentaire, le droit d'éviction, les frais de notaire et la création d'un bassin d'orage et de ses réseaux pour le traitement des eaux pluviales de la rue de la Trinité, la rue d'Amblainville.

Monsieur le Maire a trois offres d'organismes bancaires pour un emprunt sur 20 ans d'un montant de 300 000€ au total :

- Taux fixe de 1,32%
- Taux fixe de 1,06%
- Taux fixe de 1,13%

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à 11 voix POUR, 1 abstention (M. AFCHAIN) et 3 CONTRE (Mmes ANDRE-BAUCHET et SAUVEGRAIN, M. ATTAGNANT) Christian NEVEU, Maire, à signer les documents relatifs à l'offre d'emprunt de 300 000€ au taux fixe de 1,06% sur 20 ans de la Banque Postale.**

#### **3. Projet de Travaux 2017**

Monsieur le Maire propose de fusionner la commission Développement et la commission Aménagement. Sans remarque du conseil, le conseil prend acte.

Monsieur le Maire informe que la commission Développement s'est réunie le 29 septembre et propose au conseil les projets suivants :

- **Le chemin du tour de ville** : il est proposé d'aménager une circulation douce à la sortie du village jusqu'au bois rue d'Ivry. Le conseil est favorable au projet. Monsieur le Maire proposera les devis lors d'un prochain conseil.
- **Salle du conseil et des cérémonies** : il est proposé d'aménager l'ancienne classe pour accueillir la future salle de conseil et des cérémonies. Il est également envisagé de créer un sanitaire accessible aux personnes à mobilités réduites qui sera disponible pour les usagers de la bibliothèque et de la mairie. Monsieur le Maire demande à la commission Travaux de proposer le projet à un prochain conseil et les devis pour sa réalisation.

Les différents devis qui seront évoqués au prochain conseil feront l'objet de demande de subvention si les projets sont adoptés par le conseil.

Monsieur le Maire souhaite que soit établi un diagnostic sur les bâtiments communaux du centre de loisirs, la cantine et la maison des associations. Un groupe de travail sera constitué pour établir les points forts et les limites des bâtiments. Le conseil est favorable à cette démarche. Une synthèse du diagnostic sera présentée au conseil dès que possible.

#### **4. Décision modificative :**

Monsieur le Maire demande de délibérer sur une opération d'ordre du compte 021 du budget de fonctionnement vers le compte 2313 du budget d'investissement d'un montant de 5 254,12€.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote cette décision modificative à l'unanimité.**

#### **5. Modification des statuts du SE60 :**

Monsieur le Maire informe que le SE60 souhaite prendre la compétence des bornes de recharge électrique des véhicules. En tant qu'adhérent du SE60, la commune doit délibérer sur cette nouvelle compétence.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts du SE60 à l'unanimité.**

#### **6. Modification des statuts d'ADTO :**

Monsieur le Maire informe que l'Assistance Départementale des Territoires de l'Oise (ADTO) souhaite les compétences suivantes :

- A promouvoir la cohésion et la solidarité territoriale
  - A favoriser l'organisation, l'amélioration et d'urbanisme des territoires ruraux
  - A participer à la construction ou réhabilitation d'équipements culturels, éducatifs, sociaux, sportifs, administratifs ou économiques visant à favoriser l'emploi local.
  - A développer les réseaux d'infrastructures, d'eau, de vidéoprotection, d'assainissement et les services s'y rattachant
  - A assister les actionnaires dans les procédures nécessaires à la mise en œuvre de leurs compétences.
  - Ainsi que tout projet ou mission visant à la protection ou la mise en valeur des patrimoines et de l'environnement.
- D'une manière générale, l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise apporte ses services aux seules collectivités territoriales qui en sont actionnaires, sur leur géographie et dans le cadre exclusif des compétences attribuées à chacune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de l'ADTO à l'unanimité.**

#### **7. Convention tripartite Pass Permis Citoyen :**

Monsieur le Maire informe que le conseil départemental finance à hauteur de 600€ le permis de conduire d'un jeune si ce dernier travaille 70 heures dans une collectivité ou une association.

Pour pouvoir accueillir un jeune à la mairie dans ce dispositif, la commune doit signer la convention Pass Permis Citoyen. Monsieur le Maire souhaite que la commune signe cette convention.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Christian NEVEU, le Maire, à signer cette convention à l'unanimité.**

#### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe qu'un agent du SE60 lui a présenté un rapport sur la qualité de l'éclairage public de la commune. Elle est qualifiée de bonne. Quelques améliorations sont envisagées. Un devis sera établi par le SE60.
- Mme SAUVEGRAIN demande pourquoi le passage protégé à gauche du nouvel abri de bus n'a pas été rénové ?  
M. BILLARD lui réponds que ce passage piéton est voué à disparaître pour les raisons suivantes :
  - le nombre de passages piétons de la Grande Rue (entre l'intersection de la Rue de la Gloriette et la rue d'Ivry) est trop important et augmente le risque des piétons.
  - Ce passage piéton est positionné sur une sortie de garage ne répondant pas aux normes de sécurité.Les passages piétons réglementaires sont :
  - Du rond-point (Rue d'Ivry/Grande Rue/rue du Stade).
  - En face de l'ancien abri de bus.
- Mme SAUVEGRAIN informe que plusieurs cambriolages d'abri de jardin ont été constatés début septembre.
- Mme SAUVEGRAIN demande pourquoi il y a encore des odeurs, à priori issu de l'assainissement collectif. Monsieur le Maire fera remonter cette question au syndicat d'assainissement.
- M. JOLIVOT informe que les derniers bulletins du Petit Villeneuvois ont été réalisés avec différentes qualités de papier afin de trouver la meilleure qualité possible. Le prochain bulletin sera réalisé avec une qualité standard de papier, les essais de qualité supérieure n'ont pas été concluants.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question diverse, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

#### **QUESTIONS DU PUBLIC:**

Monsieur CHAPELON demande qu'une solution soit trouvée concernant l'accès au centre de loisir qui pose des problèmes aux parents (ouverture de la porte toutes les 15 minutes...).

Monsieur le Maire précise que ce problème a été soulevé lors de la dernière commission développement et que des devis vont être établis pour poser un vidéophone avec un système d'ouverture sécurisée.

Monsieur CHAPELON demande à la commune d'entretenir la parcelle du nouveau lotissement car les mauvaises herbes nuisent au confort des habitants de la rue Auguste Fossier.

Monsieur le Maire s'engage à contacter l'organisme EPFLO pour trouver une solution possible.

A Villeneuve les Sablons, le 7 octobre 2016

Le Maire,  
C. NEVEU

